

Eine bonne niche
Une bonne farce

Dépeu pus de trois mouais, le Francis du M'lin de lai Vornotte étot en plaiderie d'aivou le Pierriche de lai Chaume-Beuriée, raiport ai ein drouet d'eaie.

Derrérement l'aiffaire se finiché. Le Francis, têt pendiment le temps du proucès, eut béais pourter cinq vou chix pères de poulots ai son aivoucat, al eut béais en l'y fiant totes ces-z-hounêtetés-laites, l'y feur commander de bin r'gairder son cas chu ses livres, de bin aipprend're ce qu'a dévot dire et mouhime de batt'e du bé ai l'audience tote lai journée chi a le feillot, a t'eut raide eufoncé : a perde don son proucès.

Chulement a croiyé bin que son aivoucat l'aivot mettu dedans esqueprès, histouère de le fére pousser pus loin et de mieux le pleumer.

Ce que y fiot crouère çai, ç'ot paiss'que ç'tu-qui enraigeot de l'enherse ai ne pas caler peu ai ai'ller jesusque auchi loin qu'a faud'rot tant grand que feusse le tribuniau.

Quéques temps aipré son malheur, le Francis s'en feut don pourter ai i'aivoucat les vingt-cinq pistoles qu'ai y d'mandot pou' s'éte occupé de son aiffaire.

Perde et beiller encoué vingt-cinq pistoles, c'éto pas le bin de Dieu pou' ran !... lai l'y fiot tant de pouégne de les sorti, ses pistoles, qu'en les tirant de sai gouéyotte, le poor Francis en souffiôt épôs : a pouffot chi fort qu'eine vaiche trop soûle, et, enteurmis nous, a yévo bin de quoué !...

Depuis plus de trois mois, le Francis du Moulin de la Vornotte était en procès avec le Pierrot de la Chaume-Beuriée rapport à un droit d'eau.

Dernièrement l'affaire se finissait. Le Francis, pendant tout le temps du procès, eut beau porter cinq ou six paires de poulets a son avocat, il eut beau lui faire tous ces cadeaux là, lui recommander de bien regarder son cas dans ses livres, de bien apprendre ce qu'il devait dire et même de parler à l'audience et toute la journée s'il le fallait, il fut très déçu : il perdit donc son procès.

Seulement il croyait bien que son avocat l'avait mis dedans exprès histoire de le faire pousser plus loin et de mieux le plumer.

Ce qui lui a fait croire cela, c'est parce qu'il essayait de l'entraîner à ne pas caler pour aller aussi loin qu'il faudrait aussi grand que fut le tribunal.

Quelques temps après son malheur, le Francis s'en alla donc porter à l'avocat les vingt-cinq pistoles qu'il lui demandait pour s'être occupé de son affaire.

Perdre et payer encore vingt-cinq pistoles, c'était bien le bien de Dieu pour rien !... Ça lui fit tant de peine de les sortir, ses pistoles, qu'en les sortant de sa poche, le pauvre Francis en souffla fort : il souffla si fort qu'une vache trop saoule, et, entre-nous, il y avait bien de quoi.

Mas ce que mettai le pus le Francis en paratou, ç'ot que l'aivoucat l'y fié payer en pourdessus de sai note ein ch'tit timbre de deux sous et qu'ai oûsé bin rire en sarrant l'airgent.

Le Francis qu'étot raide choqué, aivot bin compris que fére qu'ment çai c'étot se foute de l'âne jesusqu'ai lai bride, mas a ne fié ran voua, au contraire. Al aivot déji son idée, bin décidé qu'ai étot de se revouinger en tâchant moyen d'en tirer profit chi possible. A dié don ai l'homme de loués, sans fére semblant de ran :

«Ma foué tant pire, qui yé perdu!... I y en seûs bin greingne, mas d'aivou tôt mon drouet a faut bin deurer. L'airgent qu'I vins de vous beiller d'aivou ce qu'a m'é feillu pou' me défracquer, peu tos les faux-frais, çai fait, sauf vote respect, eine boune vaiche qu'I vins de méger... Chi chulement d'aivou çai I aivos mon eaie ! Enfin quoué qu'on dirai ?... A n'y é ran ai dire... En refiant encoué jouer l'hussier pou' renvâler ein aute proucès, çai serot encoué du bon airgent de mettu vé du mauvâs. En vouéqui prou : I vous remercie tojors bin d'aivouair fait de vote mieux... »

L'aivoucat se mettai ai pairmenter chi tellement tant, qu'ai élouérichot le poor paysan, en le naiyant dans des tas de discours é qués a ne compeurnot feurdale.

Quantqu'al eut fini, paiss' que tôt aivoucat beurdoueillou qu'ai étot, a feillé bin qu'a finicheusse ai lai fin de dédvéuder son vergâme, au lieu de s'en ai'ller, le Francis resté aicheurté.

Mais ce qui mettait le plus le Francis en colère, c'est que l'avocat lui faisait payer en plus de sa note un petit timbre de deux sous et qu'il ai osé bien rire en prenant l'argent.

Le Francis qui était très choqué, avait bien compris que que faire comme ça c'était se foutre de l'âne jusqu'à la bride, mais il n'en fit rien voir, au contraire. Il avait déjà son idée, bien décider qu'il était à se venger en tachant d'en tirer profit si possible. Il dit donc à l'homme de lois, sans faire semblant de rien :

« Ma foi tant pis si j'ai perdu !... J'en suis bien triste, mais avec tout mon droit il faut bien durer. L'argent que je viens de vous donner avec ce qu'il m'a fallu pour me défendre, puis tous les faux frais, ça fait, sauf votre respect, une bonne vache que je viens de manger... Si seulement avec ça j'avais mon eau. Enfin, que dire... Il n'y a rien à dire. En refaisant encore jouer l'huissier pour rallumer un autre procès, ce serait encore du bon argent mis vers du mauvais. En voilà assez : Je vous remercie toujours bien d'avoir fait de votre mieux... »

L'avocat se mit parlementer tellement qu'il noya le pauvre paysan dans des tas de discours auxquels il ne comprenait rien.

Lorsqu'il eut fini, parce que tout avocat stupide qu'il était, il fallait bien qu'il finisse à la fin de vider son sac, au lieu de s'en aller, le Francis resta assit.

A ne diot ran mas a r'gairdot de car d'abord son painé crôuvi qu'a tenot dans son bras peu l'aivoucat, en riant ein m'chot et en tapant de l'ceillot.

L'aivoucat qu'étoit haibitué ai ce que note paysan y fieusse, chaque fois qu'a venot vé lu, eine petiote hounnêteté, en le viant fére qu'ment qu'a fiot et dire qu'ment qu'a diot, croyé qu'a y évot encoué quéque chouse por lu.

D'abord, vous saivez, quanque vous iras chez des hommes de loués, portez tojors d'aiquand vous, ein painé fromé vou ein caibas, et fiez semblant d'aivouair quéque chouse ai lous-z-y foute pou' le bé, vous voueras, qu'ment que ç'ot tojors des mondes aittendus et gormands, qu'a vous écouterant dix fois mieux !...

« Et bien, mon ami, qu'a dié au Francis en fiant eine petiote voix gentite, vous avez sans doute encore quelque chose à me dire ? »

« Voué, qu'y réponde le Morvandais, I voudrôs bin vous d'mander quéque chouse... Pou' mon aiffaire. I seûs dans le siau, ç'ot entendu!... a n'y é ran ai fére!... D'abord ç'ot paise, côyons-nous doni lai-d'ssus... Vous és été bin du cassement de tête et de lai turlupinerie, moué étou, mas diez-moué voua, notre Monsieu, vous prendrins-ti bin ein yèvre vous ?... »

« Oh, mais avec plaisir mon ami, vous êtes en vérité bien aimable, que se dépouâché via de réponde l'aivoucat en beurlûtant du côté du painé, que les pères de poulots y aivint fait connaîte, mais vous allez auparavant nous faire le plaisir de déjeuner avec nous... »

Il ne dit rien mais regardait de côté d'abord son panier couvert qu'il tenait a son bras puis l'avocat, en riant un peu et en clignant de l'œil.

L'avocat qui était habitué à ce que notre paysan lui fasse, chaque fois qu'il venait vers lui, un petit cadeau, en le voyant faire comme il faisait et en disant ce qu'il disait, cru qu'il y avait encore quelque chose pour lui.

D'abord, vous savez, quand vous irez chez des hommes de lois, portez toujours avec vous, un panier fermé ou un cabas, et faite semblant d'avoir quelque chose pour qu'il se mette dans le bec, vous verrez comment que c'est toujours des mondes attendus et gourmands, qui vous écoute dix fois mieux.

« Et bien mon ami, dit-il au Francis en prenant une petite vois gentille, vous avez sans doute encore quelque chose à me dire ? »

« Oui répondit le Morvandiaux, je voudrais bien vous demander quelque chose... Pour mon affaire, je suis dans le sceau, c'est entendu !... Il n'y a rien à faire !... D'abord c'est passé, restons-en là... vous avez eu bien du cassement de tête et de la turlupinerie, moi aussi, mais dite moi voir notre Monsieur, vous prendrez bien un petit lièvre vous ?... »

« Oh mais avec plaisir mon ami, vous êtes en vérité bien aimable, que se dépêcha de répondre l'avocat en regardant du côté du panier, que les paires de poulets lui avait fait connaîte, mais vous allez auparavant nous faire le plaisir de déjeuner avec nous... »

«Ah bin! ç'ot çai, I veux bin!... I causerons de çai aipré méger» que diot chitôt le Francis.

On se mettai ai tabe dans eine joulie chambre peu on s'aïttolé d'aipré le goûter. Le monsieu, lai dame, tôt le monde fié des gentitetés au Francis. Lu que n'aivot qu'eine étudiée de soupe et eine pairt de galette dans lai beude dépeu le maitin, étot queurvé de faim, a s'hairraïppot don de son mieux, en mégeant qu'ment ein chancre.

Al aivolot des trôs de viande quasiment qu'ment le poing, a beuvot qu'ment ein trou, a s'en fourrot hairdi dans le poriot, d'aïbord paiss' que c'étoit bon et peu paiss' qu'on l'enhersot tôt le temps :

«Allons, mangez donc!... Faites comme chez vous!... encore ce petit morceau !...»

Lu, a se forçot tant in m'chot paiss' qu'a se diot : « T'es payé prou cher tôt ai l'heure, te peux bin t'en enfiler plein le chiaissot !... Bourre-té le gidrou de ton mieux : jemas te n'en prend'rés pou' les pistolles que t'es beillées. Ce que te prend'rez d'aïquand tai gueule serai tojors autant de déménution chu lai note !... »

Quaque le goûter feut pris, et vous se pensez chi a feut souégné qu'ment qu'a faut ! note Morvandais qu'aivot bramant mettu son painé sous sai chéjê, le raimaissé, peu en le tenant, a redié ai l'aïvoucat :

« Cré loup-vérou, qui yé don bin goûté!... I seûs jaire gueudé !... I m'sens chi tendu, exemption faite de baptême, qu'eine vaiche enflée de truyot !
I ne serôs don fére auteurment que de

« Ah bien! Ça je veux bien! Nous causerons de ça après manger » que dit aussitôt le Francis.

On se mit à table dans une jolie pièce puis on s'installa pour le repas. Le monsieur, la dame, tout le monde fit des gentilleses au Francis. Lui qui n'avait qu'une soupe et une part de galette dans le ventre depuis le matin, mourrait de faim, il se rattrapa donc de son mieux en mangeant comme un chancre.

Il avalla des morceaux de viande quasiment comme le poing, il but comme un trou, il s'empifra, d'abord parce que c'était bon et puis parce qu'on l'encourageait tout le temps.

« Allons, mangez donc !... Faites comme chez vous !... Encore un petit morceau !... »

Il, se forçat tant qu'à un moment il se dit : T'as payé assez cher tout à l'heure, tu peux bien t'en enfiler plein la panse !... Rempli toi le ventre de ton mieux : jamais tu n'en prendras pour les pistoles que tu as payées. Ce que tu te mettra dans la gueule sera toujours autant de diminution sur la note !... »

Quand le repas fut terminé, et vous pensez qu'il fut soigné comme il faut ! Notre Morvandiaux qui avait mis son panier sous sa chaise, le ramassa, puis en le tenant redis à l'avocat :

« Sacrebleu, que j'ai donc bien mangé !... Je suis rassasié !... Je me sens si tendu, exemption faite de baptême, qu'une vache enflée de trèfle.
Je ne saurais faire autrement que de

<p>bin vous remercier!...» E peu, en peurnant ein p'tiot air I n'vous dis que çai ! a dié encoué : « Alorsse, note Monsieu, vous prend'rins-ti bin ein groûs yévre, vous ?... »</p> <p>« Mais mon ami, que se dépouâché de réponde l'homme de loués patoueillour comme je vous l'ai dit, ce sera avec grand plaisir... »</p> <p>« Et bin !... vous ne saivez pas, Monsieu l'aivoucat, que réponde le Francis en se requeulant vé lai porte et en peurnant lai poingnie po lai jiquotter, chi vous ne saivez pas gagner les proucés, vous êtes ârié rudement pus aidrouet et pus haibille que note chien!...</p> <p>Hier, tote lai journée, al en é ségu ein sans pouvouair le prend're !... Au revouair don tortous !... »</p> <p>Peu a se dépouâché de s'en ailler sans d'mander son reste... Hein ?... c'étot-ti envié, çai ?...</p> <p>L'aivoucat tât aivoucat qu'ai étot, en resté chu plaice, raide écafouillé, et peu sai fonne étou !...</p>	<p>bien vous remercier. Et puis, en prenant un petit air je ne vous dis que ça ! Il dit encore « Alors notre Monsieur, vous prendrez bien un gros lièvre vous ?... »</p> <p>« Mais mon ami, que se dépêcha de répondre l'homme de lois vaseux, comme je vous l'ai dit, ce sera avec plaisir... »</p> <p>« Et bien !... vous ne savez pas, Monsieur l'avocat, que répondit le Francis en se reculant vers la porte et en prenant la poignée pour la tourner, si vous ne savez pas gagner les procès, vous êtes sûrement plus adroit et plus habile que notre chien !...</p> <p>Hier toute la journée, il en a suivi un sans pouvoir le prendre !... Au revoir donc tout le monde !... »</p> <p>Puis il se dépêcha de s'en aller sans demander son reste... Hein ?... C'est pas bien envoyé ça ?...</p> <p>L'avocat, tout avocat qu'il était, en tomba à genoux sur place, et puis sa femme aussi !...</p>
--	---

Ce conte est tiré de l' « Almanach du Morvan 1979 »,
fascicule réalisé par « Lai Pouèlée »,
Association pour l'expression populaire en Morvan,
-BP 51- 58120 Château-Chinon

La traduction française de ce texte a été réalisée par Eulglod